

# Débats des Communes

## DEUXIEME SESSION—ONZIEME PARLEMENT

### CHAMBRE DES COMMUNES.

Le jeudi, 11 novembre 1909.

Le Parlement qui avait été prorogé, de temps à autre, jusqu'au 11 novembre 1909, s'est réuni aujourd'hui pour l'expédition des affaires.

M. l'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu du secrétaire de Son Excellence le Gouverneur général la communication suivante:

Bureau du secrétaire du Gouverneur général  
Canada,

Ottawa, 26 novembre 1907.

A l'honorable Orateur de la Chambre des  
Communes.

Monsieur l'Orateur,—J'ai l'honneur de vous informer que le jeudi, onze du courant, à trois heures de l'après-midi, Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la salle des délibérations du Sénat, afin d'ouvrir la deuxième session du Parlement fédéral.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

J. HANBURY WILLIAMS,

Secrétaire du Gouverneur général.

L'huissier à verge noire (le capitaine Ernest J. Chambers) apporte le message suivant:

M. l'ORATEUR: Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de votre honorable Chambre dans la salle des délibérations du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur et les députés se rendent dans la salle des délibérations du Sénat.

Etant de retour,

### ELECTIONS DONT LA VALIDITE EST CONTESTEE.

M. l'ORATEUR dit: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu de l'honorable juge Langelier et de l'honorable juge Jetté, deux des juges chargés de l'instruction des demandes en invalidation d'élections, sous l'empire de la loi des

élections fédérales dont la validité est contestée, un certificat et un rapport se rattachant à l'élection qui a eu lieu dans le district électoral de Lotbinière, et par suite desquels la nullité de cette élection a été prononcée.

En conformité du chapitre 7, article 10 des Statuts révisés du Canada, j'ai adressé mon mandat à M. le greffier de la couronne en chancellerie, lui enjoignant de dresser un nouveau bref d'élection pour le district électoral en question.

J'ai en outre l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu des juges chargés de l'instruction des demandes en invalidation d'élection, en conformité de la loi des élections fédérales dont la validité est révoquée en doute, les certificats et les rapports se rattachant aux élections:

Dans le district électoral de Québec-centre;  
Dans le district électoral de Québec-ouest;  
Dans le district électoral de Montmorency;  
Dans le district électoral de Portneuf;  
Dans le district électoral de Peterborough-ouest;  
Dans le district électoral du comté de Québec.

et par suite desquels ces demandes en invalidation d'élection ont été renvoyées et les mandataires actuels déclarés légitimement élus.

### VACANCE DE SIEGES.

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que depuis la clôture de la dernière session, j'ai reçu de divers députés notification d'avis que les sièges suivants sont devenus vacants dans la représentation aux Communes:

Le 1er dans le district électoral de Waterloo-nord, représenté par l'honorable William Lyon Mackenzie King, C.M.G., par suite de son acceptation d'une charge rétribuée de l'Etat, c'est-à-dire celle de ministre du Travail.

Le 2e dans le district électoral de Montcalm, par suite de la démission de M. François Octave Dugas, ayant accepté une charge rétribuée de l'Etat.

Le 3e dans le collège électoral de Strathcona par suite du décès de M. Wilbert McIntyre.